

# Déchéance de la justice : il ne semblait pas y croire lui-même... moi non plus !!!

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 20 mars 2024



## Melun : un couple de médecins devant les juges pour des violences intrafamiliales présumées.

Un médecin a été relaxé à Melun pour des violences familiales présumées, dénoncées par sa femme et ses filles, sur fond de divorce.

Par [Rédaction La République de Seine et Marne](#) – Publié le 19 Mar 24

C'est un coup de théâtre, comme il en arrive parfois dans les prétoires, qui a eu lieu le lundi 11 mars au tribunal correctionnel de [Melun](#) : **la relaxe** du prévenu que tout semblait pourtant accuser.

*Même le journaliste a de la peine à y croire !*

Il était jugé en **comparution immédiate** à la suite de son interpellation deux jours plus tôt, dans son domicile de [Boissise-le-Roi](#), en [Seine-et-Marne](#).

### **Poursuivi pour violences contre sa femme et ses enfants**

**Ce médecin** de 52 ans, d'origine algérienne et installé en France depuis de longues années, devait répondre d'accusations graves : des **violences intrafamiliales à répétition exercées contre son épouse, également médecin, et aussi contre ses quatre enfants depuis plusieurs mois, sinon plusieurs années.**

Des violences qui auraient culminé le dimanche 10 mars 2024, avec une scène au cours de laquelle, selon les plaignants, **le père de famille aurait distribué des gifles et des coups à ses proches avant de tenter de mettre le feu à la maison**, en répandant au sol un **liquide inflammable**. Une scène d'une telle intensité qu'elle a nécessité l'intervention « à main armée » des policiers, selon ses

déclarations.

*Nos pandores se méfient maintenant, on ne sait jamais !*

Au cours de l'audience, le quinquagénaire doit faire face non-seulement aux magistrats qui reprennent méthodiquement les éléments de l'enquête rapide menée sur place par les policiers, **mais aussi de toute sa famille**. **Ses filles**, notamment, **défilent à la barre sous le voile rituel**, pour reprendre en chœur les accusations portant sur plusieurs années de mauvais traitements.

*Pour des filles soumises, elles doivent en avoir sur l'estomac !*

La **période de prescription** qui encadre les faits présumés empêche de remonter avant 2018, mais dans sa déposition préalable, **l'épouse, qui apparaît à l'audience également voilée et le visage dissimulé par de larges lunettes noires**, affirme qu'ils remontent bien avant cette date et seraient apparus dès le début de leur rencontre, il y a 17 ans.

**Souvent en larmes, le souffle court entre deux sanglots, les jeunes filles relatent leur relations difficiles avec leur père** : « Lorsque mes résultats scolaires n'étaient pas suffisants à ses yeux, il me frappait », raconte l'une, entre autres reproches.

**Dans son box, le prévenu se débat comme un beau diable pour contre-argumenter, répétant à l'envi qu'il n'a jamais frappé personne de son entourage\***. **Il nie** également avoir répandu du liquide inflammable dans la maison. Les témoignages des sapeurs-pompiers intervenus au domicile n'ont d'ailleurs rien remarqué de suspect sur ce point. Ni liquide au sol, ni odeur persistante.

*Chariatiquement il a plus de 2 femmes contre lui !!!*

## **Polygamie**

Le père de famille doit également faire face à une accusation formulée cette fois par le procureur : « **Vous**

**êtes marié deux fois religieusement ce qui constitue un cas avéré de polygamie** ». On apprend alors que le prévenu partage en effet sa vie depuis plusieurs années entre sa première famille de Boissise-le-Roi et une seconde, à Troyes, dans l'Aube, où il est père de deux autres enfants.

Quatre jours chez les uns, trois jours chez les autres... . L'épouse « légitime » a en effet appris ce **second mariage** en tombant par hasard sur **des photos** dans le téléphone de son mari.

*Si les femmes musulmanes vont voir dans le téléphone de leur mari, où va-t-on ? Tout fout le camp ma pôv dame !*

Ce dernier tente d'expliquer sa situation paradoxale en évoquant « le désamour » ... mais en revendiquant ses devoirs inaliénables de père auprès de ses enfants : « *Ils peuvent m'accuser, je les aimerai toujours et je leur souhaite une vie heureuse* ». Dont acte !

## **Plaidoirie et relaxe**

C'est sur cet invraisemblable imbroglio familial que le procureur réclame au final **18 mois de prison** dont 12 assortis du sursis.

*Pas cher !!!*

Il faudra tout le talent de M<sup>e</sup> Frédéric Grilli, **avocat de la défense**, pour provoquer le doute et sortir son client de ce très mauvais pas.

*Ou il faut être doté d'un cerveau en béchamel pour douter...*

Dans une très belle plaidoirie, il démonte une à une les charges. Argumentant sur la légèreté de l'accusation, tant celle des violences répétées\* que celle de la tentative d'incendie volontaire passée inaperçue lors des constatations, il préfère évoquer plutôt un « **complot de famille** » dans un contexte houleux **de divorce\*\***. Une version retenue au final par les juges qui ont prononcé la

relaxe d'un prévenu qui, en apparence résigné, ne semblait même pas y croire lui-même.

*\* Pourtant même affirmées par des filles qui ont tout à craindre dans le futur...*

*\*\* Quel divorce, religieux ???*

*Voilà de quoi se poser des questions sur des magistrats aussi crédules si ce n'est partisans de cette civilisation moyenâgeuse !*